

Brout-Vernet





Le Mot du Maire

Le 6 mars 1983 vous avez élu un nouveau conseil municipal dont la moitié de ses membres a été renouvelée. Je tiens tant en mon nom personnel qu'au nom de mes collègues, à vous remercier de nous avoir accordé votre confiance et vous assurer que chacun d'entre nous, parfaitement conscient de ses responsabilités, s'efforcera avec dévouement de s'acquitter au mieux de la mission que vous lui avez confiée.

Pour ma part je souhaite que nous formions une équipe unie ayant pour seuls objectifs une gestion saine et rigoureuse du patrimoine communal et, le développement de la Commune, en nous efforçant d'améliorer le mieux être de chacun.

Le déroulement de notre mandat sera marqué par la mise en place de la décentralisation qui prévoit des transferts de compétence. Le premier transfert concerne l'urbanisme et la construction, expliquant ainsi la prescription du plan d'occupation des sols (POS) dont la mise en place sera expliquée dans les pages qui vont suivre.

Ces transferts de compétence doivent normalement s'accompagner d'un transfert des ressources. Souhaitons que ces ressources soient suffisantes pour nous permettre de faire face aux investissements nécessaires sans être obligés de faire appel à des majorations d'impôts locaux trop fortes et qu'ainsi la pression fiscale locale, comparée à la moyenne nationale ou à celle des communes voisines, restera dans une limite acceptable comme chacun pourra le constater dans un article suivant.

La fin de l'année approche et en cette période de fêtes permettez-moi d'adresser à chacun d'entre vous mes vœux très sincères de bonne et heureuse année, souhaitant que 1984 vous conserve la santé et permette à chacun de trouver dans son travail des moyens d'existence correcte et les satisfactions qu'il est en droit d'en attendre.

Didier BURELLE

LE CONSEIL MUNICIPAL



- **Au 1er rang** : Louis JAFFUEL, Claudette PERRIN, Marcel REMUSON, Didier BURELLE, Hubert CHASSAING, Françoise DESTEMBERG, Jean-Claude DILON.

- **Au 2ème rang** : Jean COHEN, Roger LAURENT, Michel CHARLOT, Jean-François GLOMET, Danielle JAMES, Jean-Claude FERRIER, Michel VIDAL, Michel QUILLERET.

COMPOSITION

CONSEIL MUNICIPAL

Maire : M. BURELLE Didier

1er Adjoint : M. REMUSON Marcel

2ème Adjoint : M. CHASSAING Hubert

Adjoint responsable bâtiments : M. DILON Jean-Claude

Adjoint responsable Voirie : M. JAFFUEL Louis

Les autres membres étant :

Mmes PERRIN Claudette - DESTEMBERG Françoise - JAMES Danielle

MM. GLOMET Jean-François - LAURENT Roger - QUILLERET Michel - FERRIER Jean-Claude - VIDAL Michel - CHARLOT Michel - COHEN Jean

MEMBRES DES COMMISSIONS

Le Maire et les deux premiers adjoints font partie de toutes les Commissions.

COMMISSION FINANCES : MM. BURELLE - RÉMUSON - CHASSAING - JAFFUEL - DILON - LAURENT - GLOMET - Mmes DESTEMBERG - PERRIN.

COMMISSION BÂTIMENTS : M. DILON, responsable. MM. VIDAL - CHARLOT - QUILLERET

COMMISSION VOIRIE : M. JAFFUEL, responsable. MM. VIDAL - COHEN - LAURENT

COMMISSION SOCIALE : Mme PERRIN responsable. Melle JAMES - M. COHEN - Commission administrative : M. CHASSAING

COMMISSION INFORMATION : M. GLOMET, responsable. M. FERRIER - Mmes DESTEMBERG - JAMES

COMMISSION JEUNESSE-SPORTS-FÊTES : M. CHASSAING, responsable. MM. FERRIER - CHARLOT - QUILLERET - DILON. Mmes DESTEMBERG - JAMES

CIMETIÈRE : responsables MM. REMUSON - DILON

DÉLÉGATIONS

Syndicat Intercommunal de Voirie de BROÛT-VERNET : MM. JAFFUEL - VIDAL

S.I.E.G.A. : MM. LAURENT - COHEN

SIAFA : MM. JAFFUEL - LAURENT Titulaires
MM QUILLERET - CHASSAING Suppléants

SICTOM : MM. BURELLE - REMUSON

SYND. INTERC. AMÉNAGEMENT TOURISTIQUE
VAL DE SIOULE : Mme DESTEMBERG - M. FERRIER

SYNDICAT DE COMMUNES : M. BURELLE - M. REMUSON

SYNDICAT DES PORTES OCCITANES : Mmes PERRIN - JAMES

TRANSPORTS SCOLAIRES : MM. QUILLERET - CHARIOT

CENTRE SOCIAL : M. BURELLE

ASSOCIATION DES MAIRES : M. BURELLE

CONSEIL DES PARENTS D'ÉLÈVES :
M. BURELLE - M. GLOMET

COMITÉ DES FÊTES : M. FERRIER — Mme DESTEMBERG

C.N.A.S. : M. BURELLE - M. REMUSON

PERSONNEL COMMUNAL

SECRÉTÉRIAT : Mme BAUDET Marie-Joséphé,
Secrétaire de Mairie

VOIRIE et ENTRETIEN :

- M. FONDRAT Daniel, Chauffeur P. L., responsable des interventions en campagne

- M. BOUDIER Roger, Ouvrier de Voirie, responsable des interventions dans le bourg, chargé également des vacations au cimetière

- M. RIVET Camille, auxiliaire de voirie, affecté au service entretien.

CANTINE et GROUPE SCOLAIRE :

- Mme DUCHENET Yvette, préposée à la cantine scolaire, chargée de la préparation des repas des enfants de l'école et du personnel enseignant

- Mme MEYNIAL Odette, femme de service, participe à la préparation des repas, effectue les travaux ménagers à la cantine scolaire, assure également les travaux de ménage des bâtiments scolaires et municipaux

- Mme CAILLE Anne-Marie, Agent spécialisé des Ecoles Maternelles, affectée au service de la classe enfantine.

COMMISSION COMMUNALE IMPÔTS DIRECTS

12 Titulaires

M. GOUYARD Aimé, Broût-Vernet
M. ROUSSAT Henri, Broût-Vernet
M. FARINA Robert Broût-Vernet
M. AUDEMARD D'ALANÇON, Broût-Vernet
M. BUSSEYON Gilbert, Broût-Vernet
M. VIROLLET Jean, Escurolles.

12 Suppléants

M. FONDRAT Roger, Broût-Vernet
M. CARTON Guy, Broût-Vernet
M. VALEZ Jean-Paul, Broût-Vernet
M. PICARD Roger, Broût-Vernet
M. BRUN Lucien, Broût-Vernet
M. BAS Christian, Charmes.

ÉTAT-CIVIL 1983

NAISSANCES : Depuis le 1er Janvier nous avons enregistré 7 naissances seulement.

- 17 Janvier : Céline JAFFUEL
- 15 Février : Cindy ROCHONNAT
- 16 Mai : Amandine DETOUR
- 26 Mai : Yvan REDON
- 14 Juillet : Olivier MARGOTTAT
- 23 Juillet : Pierre-Edouard DEVOUCOUX
- 4 Décembre : Sophie Vincent.

Il faut noter que la natalité, dans notre Commune, est en diminution par rapport à l'année 1982 où 15 naissances avaient été enregistrées.

MARIAGES : quatre mariages en cours d'année :

- 23 Avril : CHARNET Serge & GONGORA Evelyne
- 25 Juin : VENIAT Patrick & COHEN Sylvie
- 6 Août : POILLIO Patrick & VINCENT Françoise
- 27 Août : POUZON Yves & ETIENNE Marie-Thérèse

DÉCÈS : En cette année 1983 nous avons enregistré 17 décès :

- 13 Janvier : BRESLE Raymond
- 24 Janvier : MOENY Marie-Antoinette
- 25 Janvier : CAMELIERE Jean-Baptiste
- 1er Mars : SORLIN René
- 23 Mars : CHARRET Gilbert
- 14 Avril : MOREL Marie-Louise
- 5 Mai : COSSON Alphonsine
- 8 Juin : BOUCHET Jean-Baptiste
- 9 Juin : FRAGNY Marie
- 25 Juin : BERTHIER Marcel
- 11 Juillet : MEYNIAL Jacques
- 14 Août : DUCHENET Guy André
- 19 Août : CANARD Raymond
- 9 Septembre : GOUYARD Julien
- 12 Octobre : MARTIN Louise
- 17 Novembre : BONNET Marie
- 3 Décembre : ANDRÉINI Joséphine

BUDGET 1983

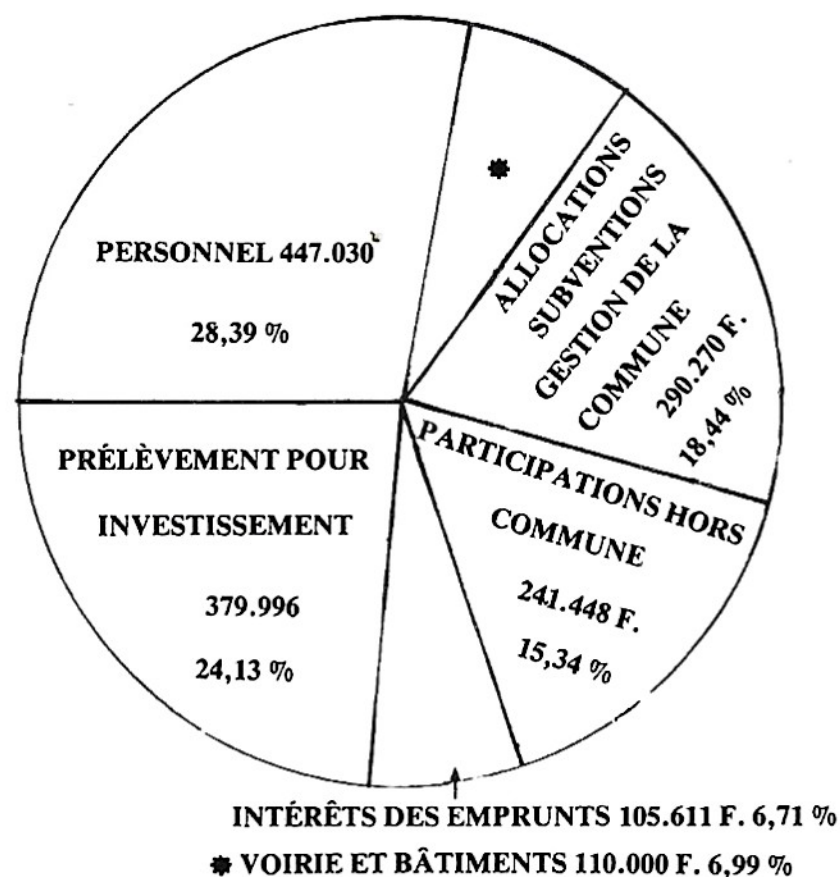
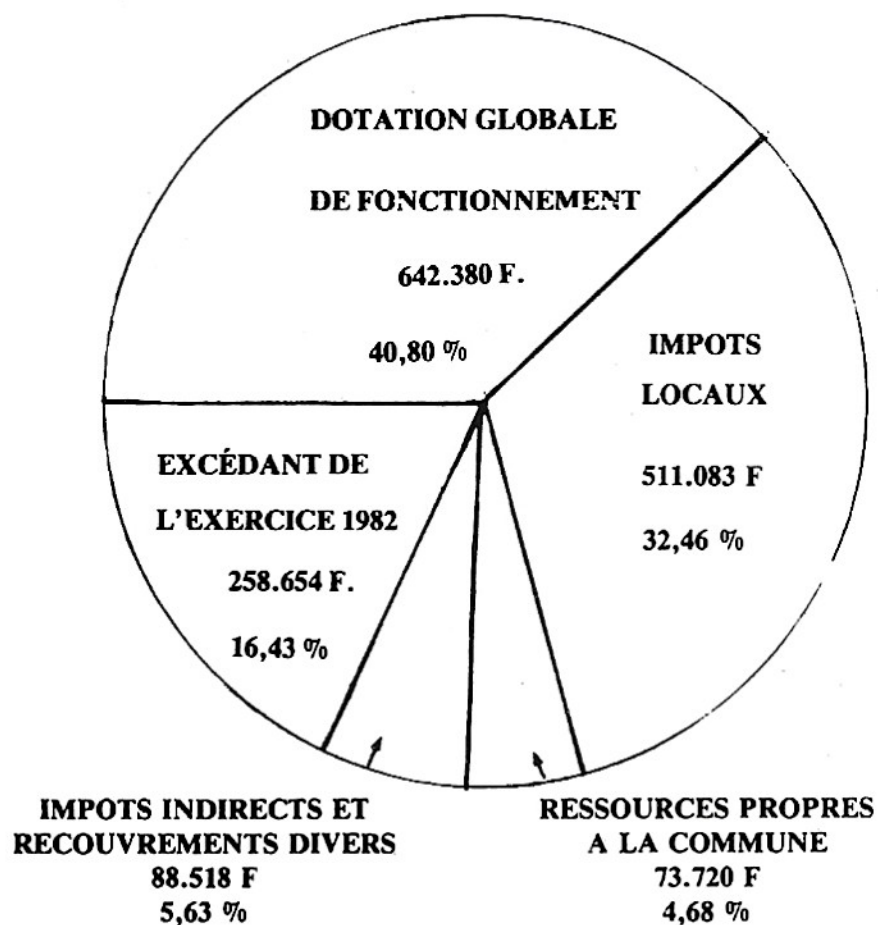
Les budgets primitif et supplémentaire ont été votés à l'unanimité les 24 Février et 30 Septembre 1983 et se sont élevés respectivement à :

Budgets	SECTIONS		TOTAL
	Fonctionnement	Investissement	
Primitif	1.244.359 F	426.173 F	1.670.532 F
Supplémentaire	329.996 F	437.000 F	766.996 F
TOTAL	1.574.355 F	863.173 F	2.437.528 F

SECTION DE FONCTIONNEMENT

d'où viennent les RECETTES

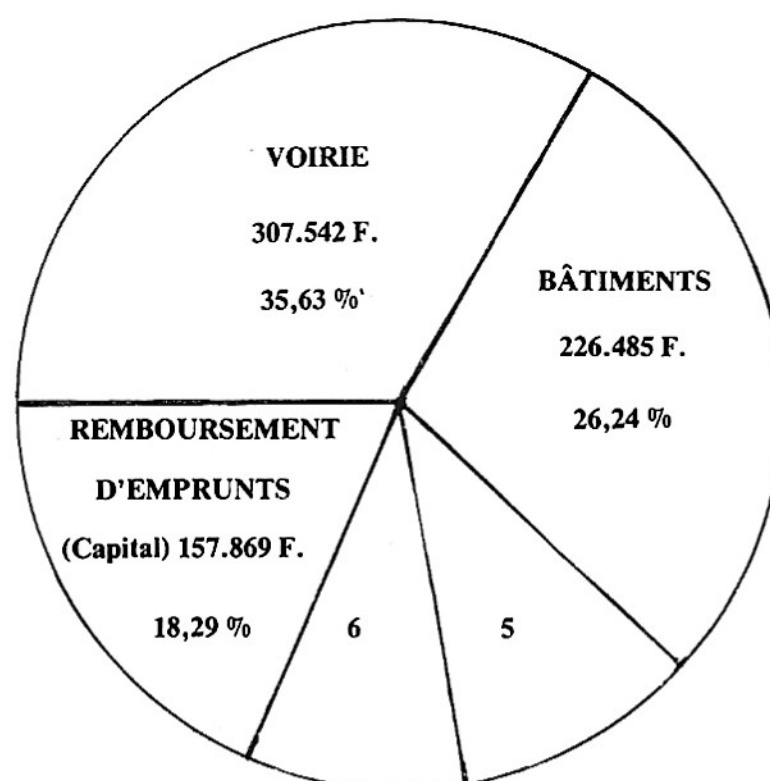
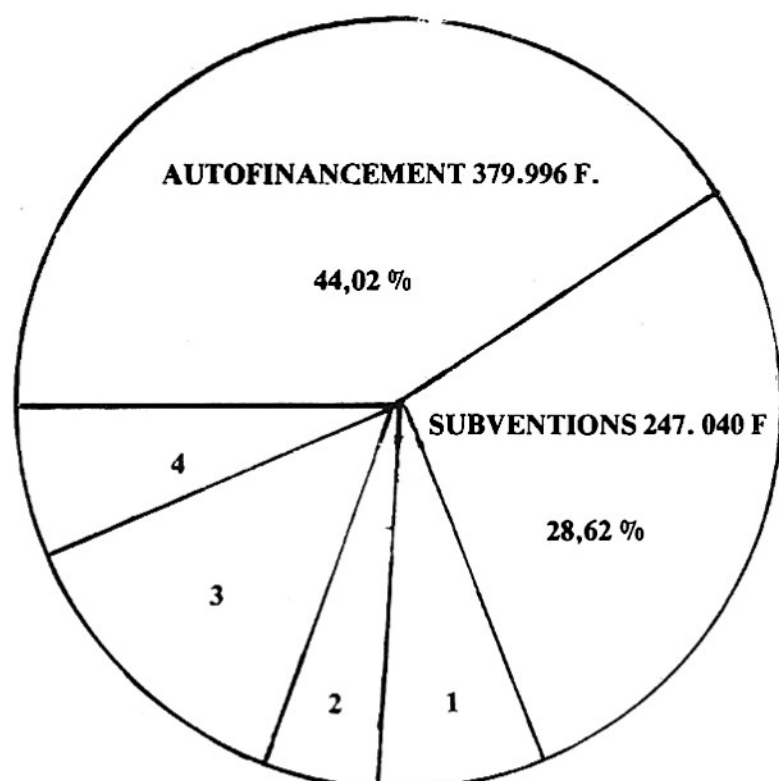
à quoi servent-elles ?



SECTION D'INVESTISSEMENT

Quelles en sont les RECETTES ?

Quelles réalisations permettent-elles



1 - Emprunt : 60.000 Frs - 6,95 %

2 - Remboursement de la T.V.A. : 39.484 Frs - 4,58 %

3 - Aliénation de terrains au lotissement : 89.163 Frs - 10,33 %

4 - Excédent de l'exercice 1982 : 47.490 Frs - 5,50 %

5 - Travaux divers : 88.607 Frs - 10,26 %

6 - Acquisitions : carrière de grès - photocopieur 82.670 Frs - 9,58 %

COMMENT LIRE

VOS FEUILLES D'IMPÔTS LOCAUX ?



Chaque année, à l'automne, le Percepteur vous adresse les feuilles d'impôts locaux - impôts perçus au profit des collectivités locales.

Voici quelques éléments qui vous permettront de mieux comprendre les différents impôts locaux, les bases de calcul et les taux.

Il existe quatre principaux impôts locaux qui sont : la taxe foncière sur les propriétés non-bâties, la taxe foncière sur les propriétés bâties, la taxe d'habitation et la taxe professionnelle.

Les bases de calcul sont fixées et revalorisées chaque année par les pouvoirs publics. Pour chacune des bases d'impositions, la valeur locative cadastrale est basée sur un système de comparaison de parcelles-types, de locaux de référence, et d'habitations auxquels a été attribuée une valeur locative.

Les taux d'imposition appliqués à ces bases sont déterminés par les collectivités concernées. Chaque année les taux sont établis et révisés principalement en fonction des rentrées attendues pour l'équilibre des budgets de ces différentes collectivités.

La taxe foncière sur les propriétés non-bâties : sont concernées les propriétés non bâties de toute nature : terrains sans construction, carrières, étangs etc...

Cette taxe est calculée à partir de 80 % de la valeur locative cadastrale du terrain. La base d'imposition a été réévaluée de 10 % pour 1983. Le taux de la commune a été augmenté de 1,56 %, celui de la région de 1,32 %, les autres taux restant à peu près les mêmes que 1982.

La taxe foncière sur les propriétés bâties : entrent dans cette catégorie principalement les constructions ayant caractère de véritables bâtiments, les installations commerciales et industrielles destinées à abriter des personnes et des biens, ou à stocker des produits.

La taxe est calculée sur une base d'imposition égale à 50 % de la valeur locative cadastrale. Cette base a été majorée de 13 % pour 1983.

Pour la Commune, le taux a été augmenté de 0,17 % et pour la région de 0,38 %, la taxe départementale restant à peu près stable.

Une taxe additionnelle est créée en 1983, c'est la taxe «ordures ménagères» qui a été nécessaire avec le ramassage des ordures par le «SICTOM Sud-Allier». Le coût de la collecte par le SICTOM s'élève, pour cette année, à 94.431 Francs soit un taux de 2,42 % au titre de la taxe «ordures ménagères».

La Taxe d'habitation : sont imposables, les locaux meublés affectés à l'habitation. Pour 1983 la taxe est basée sur la valeur locative cadastrale au 1er Janvier 1981. Cette base est majorée de 13 % pour cette année. Le taux de la commune est augmenté de 0,15 %, celui de la région de 0,255 %.

La taxe professionnelle : Les personnes physiques ou morales qui exercent au 1er Janvier de l'année d'imposition et à titre habituel, une activité professionnelle non salariée doivent payer la taxe professionnelle. La base d'imposition, c'est principalement la valeur locative des biens soumis à la taxe foncière et 18 % des salaires ou 10 % des recettes réalisées suivant les professions.

Pour 1983, la Commune a majoré cette imposition de 0,40 %, la région de 0,398 % et le département de 0,03 %

En 1983, dans l'ensemble du canton d'Escurolles, sur 13 communes, Broût-Vernet se situe à la onzième place pour la charge fiscale par habitant et pour les impôts sur les ménages et à la 10ème place pour l'endettement.

En 1982, la charge financière était de 462,56 Frs par habitant alors que la moyenne nationale était de 627 Francs pour les communes ayant un nombre d'habitants équivalent. L'endettement par habitant était de 1 155,72 Francs pour une moyenne nationale de 1 915 Francs. A Broût-Vernet, l'impôt sur les ménages représentait 215,86 Francs par habitant pour 300,90 Francs au plan national.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

- Centre Social	2.400,00
- Association sportive Scolaire	300,00
- Association sportive scolaire classe maternelle	600,00
- Association Sportive Scolaire Piscine	6.000,00
- Brout-Vernet Sportif	1.700,00
- Ass. Donneurs de sang	300,00
- Société Boule Amicale	400,00
- Société Musique l'Amicale	900,00
- Société de Chasse	300,00
- Comité des Fêtes	400,00
- Union des Commerçants	350,00
- Mutilés du Travail	150,00
- Club du 3 ^e Age	400,00
- Comité Expansion Economique	200,00
- Quinzaine commerciale	250,00
- O.B.T.T.	55,00
- C.A.T.M.	250,00
- Amicale Laïque	400,00
- Chambre des Métiers Allier	500,00

En outre, les Associations et Sociétés locales bénéficient gratuitement de la salle polyvalente.

TRAVAUX

BÂTIMENTS COMMUNAUX

Travaux réalisés en 1983

I - ÉCOLES :

- a) couverture de la salle audio-visuelle
coût : 45.857 Frs
subvention : 14.105 Frs
- b) isolation des plafonds de la salle audio-visuelle, de la cantine et du bloc sanitaire
coût : 8.628 Frs
subvention : 1.562 Frs
- c) achèvement du bloc sanitaire
- d) installation d'un chauffe-eau (classe enfantine)
- e) percement d'une porte d'accès aux anciennes douches pour création d'un vestiaire à la cantine
- f) aménagement d'un bac à sable dans la cour des écoles (côté classe enfantine).

II - SALLE POLYVALENTE :

- Installation d'aérateurs
coût : 2.587 Frs

III - CIMETIÈRE :

- a) reconstruction d'une partie du mur (25 m)
coût : 37.301 Frs
- b) peinture des portails et de la porte du dépositaire (par les agents communaux)
- c) restauration de la Croix de la place de l'Eglise

IV - MAIRIE :

- Réfection du hall d'entrée et de la cage d'escaliers
coût : 13.882 Frs
subvention : 13.200 Frs (mur du cimetière et cage d'escaliers)

Travaux en cours

I - SALLE DES JEUNES :

- Achat de fournitures pour aménagement de la salle (travaux devant être effectués par les jeunes)

Projets :

I - ÉGLISE :

- toiture

II - SALLE POLYVALENTE :

- coin cuisine et bar, piste de danse (en liaison avec le comité des Fêtes)

III - SALLE AUDIO-VISUELLE

- crépissage de la façade Nord

VOIRIE

Au cours de l'hiver dernier les haies des chemins communaux et ruraux ont été taillées avec la débroussailleuse. Les accotements de tous les chemins ont été nettoyés au printemps et en été. Les chemins non revêtus ont été rechargés au printemps avec des matériaux de carrière.

La descente du chemin des Pétillats qui a subi des dégâts importants en raison des fortes pluies du printemps a été remise en état.

Enfin le chemin communal N° 16 allant de «l'Anglard» à la route de Broût-Vernet à Saint-Pont par «Mirabeau» a reçu un revêtement à l'émulsion de bitume et les fossés ont été refaits. Le montant de ces travaux s'est élevé à 91 085 Francs.

La réfection de la voie communale N° 55 allant de la route d'Etroussat «aux Paraudes» prévu au budget supplémentaire sera réalisée l'an prochain; le Syndicat de voirie n'ayant pu l'inscrire dans son planning.

REMEMBREMENT

Les opérations de remembrement proprement dites, c'est-à-dire la mise en place du nouveau parcellaire et la réalisation du plan cadastral sont achevées.

La commission des impôts s'est réunie en Juin et en Octobre pour arrêter le classement des parcelles ainsi que le revenu cadastral à l'hectare. Ces nouveaux éléments seront pris en compte pour déterminer les bases d'imposition de chaque propriétaire en 1984.

Les documents cadastraux rénovés, plans et matrices, devraient être déposés en Mairie dans le courant de l'an prochain.

Les travaux d'hydraulique, aménagement de l'Andelot et mise en place des collecteurs, sont achevés depuis 1982. Leur coût s'est élevé à 1 732 000 Francs (subvention : 1 224 350 Francs soit 70,69 % et emprunt 507 650 Frs soit 29,31 %).

La seconde partie des travaux connexes est pratiquement terminée en ce qui concerne l'exécution des fossés et l'arrachage des haies et buissons. Ces travaux ont été faits à la demande des propriétaires et réalisés par le S.I.A.F.A. (Syndicat Intercommunal d'Aménagement Foncier de l'Allier). Les travaux de voirie n'en sont qu'à leur début et sont confiés au Syndicat Intercommunal de Voirie de Broût-Vernet. Il peut-être logiquement espéré qu'ils seront achevés dans le courant de l'an prochain. Ces travaux consistent à faire un revêtement bicouche à l'émulsion de bitume sur un certain nombre de chemins rejoignant des habitations et à réaliser les chaussées des chemins d'exploitation desservant les parcelles avec des matériaux retirés de la carrière que la Commune a achetée sur la route de St-Didier.

Les services du cadastre ont procédé à la réfection du plan du bourg, exclu du remembrement, en faisant apparaître toutes les modifications, en particulier les constructions neuves, et en calculant avec précision la superficie de chaque parcelle. Ce plan a été soumis à enquête publique du 10 Août au 10 Septembre 1983.

LE S.I.C.T.O.M. DEUX ANS APRÈS

Le SICTOM vous avait été présenté au moment de sa création dans le Bulletin Municipal de 81. Après deux ans de fonctionnement, il nous paraît utile de faire le bilan des services rendus et de leurs implications.

Le plus spectaculaire est sans doute la disparition de la décharge publique et des nuisances de tous ordres qu'elle comportait. Les rives de l'Andelot s'en trouvent assainies et peuvent retrouver un aspect agréable.

Les services rendus.

Un contrat est passé chaque année entre la Commune et le SICTOM sur la périodicité des collectes. Cette périodicité est déterminée en fonction des besoins et, bien sûr, du coût que cela représente.

Nous avons actuellement une collecte hebdomadaire des ordures ménagères et un ramassage des monstres et objets encombrants une fois par trimestre. La collecte du verre est assurée depuis plusieurs années par la commune. Elle continue à se faire deux fois par an avec un camion prêté par le SICTOM.

D'autre part, des containers à demeure sont loués au SICTOM qui vient les enlever régulièrement : deux à l'ancienne décharge pour les ordures ménagères, un vers la place de l'Eglise pour le verre.

Cette organisation suppose évidemment la collaboration des habitants et une certaine discipline de leur part. La grande majorité semblant acquiesce à cette idée, l'on peut dire que dans l'ensemble la collecte se déroule de façon satisfaisante. Cependant, on doit rappeler :

- que des cendres encore incandescentes risquent

de provoquer un incendie dans les containers ou les camions de ramassage.

- que la ferraille fait l'objet d'un ramassage spécial et ne doit pas être considérée comme ordures ménagères.

D'autre part, les containers déposés à l'ancienne décharge sont régulièrement trop pleins. Ils ne devraient servir que comme dépannage, lorsqu'exceptionnellement l'on doit se débarrasser de denrées périssables qui ne peuvent attendre la collecte hebdomadaire. Il serait dommage qu'il se reforme une nouvelle décharge autour des containers !

Le coût

Ces divers services coûtent relativement chers à la Commune et c'est bien pourquoi on ne peut trop les augmenter.

Pour l'année 83, les dépenses s'élèvent à 94 431 francs et représentent donc 90,11 francs par habitant. Pour faire face à ces charges nouvelles, la Municipalité a créé une taxe «ordures ménagères» mise en application à partir du 1er janvier 83. Cette taxe couvre 40 % des dépenses, 60 % restant à la charge du budget général.

Décharge de matériaux

Dans le cadre des opérations de remembrement une parcelle de terre située en bordure du chemin rural allant des Saints Pauls à Mirabeau a été attribuée à la Commune pour y faire la décharge de MATÉRIAUX INERTES, c'est-à-dire de gravats ou de matériaux provenant de démolition. Les dépôts d'ordures ménagères, de verres, d'appareils ménagers ou autres y sont formellement interdits.

ÉLABORATION D'UN PLAN D'OCCUPATION DES SOLS (P.O.S.)

Au cours de la réunion du Conseil Municipal du 12/09/83, il a été décidé de prescrire un P.O.S. pour la Commune.

Pourquoi un P.O.S. ?

La question se pose dans le cadre des lois sur la Décentralisation qui prévoient l'extension des pouvoirs des Communes dans certains domaines. La loi du 7 janvier 1983 donne pouvoir au Maire, au nom de la Commune, de délivrer les autorisations et permis de construire dans le cadre du P.O.S. à la condition que celui-ci ait été préalablement élaboré. En l'absence de P.O.S. la possibilité de construire en dehors des zones déjà urbanisées est très limitée et reste de la compétence des organismes préfectoraux.

Qu'est-ce qu'un P.O.S. ?

C'est un instrument de planification qui doit fixer les règles générales et les servitudes d'utilisation des sols.

Il doit prendre en compte différents objectifs :

- un objectif général fixé par la Loi : d'une part prévoir suffisamment de zones réservées aux activités économiques et de terrains constructibles pour le loge-

ment, d'autre part limiter l'utilisation de l'espace, préserver les activités agricoles, protéger les espaces forestiers, les sites et les paysages.

- les objectifs communaux tels que l'organisation du développement des zones constructibles ou des zones d'activités, la préparation d'équipements futurs, etc...

- les objectifs des services publics et des autres collectivités tels que E.D.F., réseaux inter-communaux, etc...

Quel doit être le contenu d'un P.O.S. ?

De façon obligatoire, il doit comporter :

- un plan de zonage délimitant les zones constructibles et les zones naturelles.
- des règles précisant la nature et la destination des constructions et installations autorisées dans chaque zone.
- d'autres règles relatives aux servitudes d'utilité publique applicables sur le territoire communal (lignes électriques, zones inondables, monuments historiques...)

Ceci doit être accompagné du rapport de présentation qui justifie et explique les dispositions retenues au regard des objectifs de la commune et des contraintes rencontrées.

De façon facultative, il peut comporter des règles particulières à la commune concernant, par exemple, l'aspect extérieur des constructions, leur implantation et leur densité, des emplacements réservés aux équipements publics, des secteurs à protéger ou à mettre en valeur...

Comment va se faire l'élaboration du P.O.S. ?

Elle se fera en trois étapes :

I. Préparation du projet.

Au cours de la réunion du 12 septembre, il a été décidé de créer une commission qui sera chargée de la préparation du projet. Sous la présidence du Maire, elle comprendra 5 conseillers municipaux et 5 habitants de la commune qui seront pressentis à cet effet et, d'autre

part, les représentants de l'Etat désignés par le Commissaire de la République. Le représentant de la Direction Départementale de l'Équipement qui a été choisie pour assurer les fonctions de maître d'œuvre et de coordinateur sera également présent.

Le projet devra être transmis au Commissaire de la République pour avis. Le Conseil Municipal, à réception de ces avis, aura éventuellement à modifier le projet.

II. Publication du P.O.S.

Le P.O.S. sera alors publié pour le rendre opposable aux tiers, puis mis à l'enquête publique afin de l'expliquer aux habitants de la commune et de recueillir leurs observations.

III. Approbation du P.O.S.

Le Conseil Municipal devra approuver définitivement le P.O.S., après y avoir apporté, le cas échéant, les dernières modifications. Il rentrera en application 6 mois et 1 jour après sa publication. La commune pourra alors gérer son P.O.S. et s'y référer pour toutes les décisions d'aménagement et de construction.

ZONE D'AMÉNAGEMENT DIFFÉRÉ (Z.A.D.)

Au cours de la réunion du Conseil Municipal du 29 septembre 1983, il a été décidé par onze voix contre trois la création d'une Z.A.D. La délimitation de cette zone sera établie par le maire et les adjoints et arrêté par le Conseil Municipal ultérieurement.

Qu'est-ce qu'une Z.A.D. ?

Une zone d'aménagement différé est un périmètre délimité par l'autorité administrative à l'intérieur duquel un droit de préemption est ouvert à l'Etat ou à d'autres personnes morales publiques et en particulier les communes.

Le système de la Z.A.D., institué en 1962 et renforcé en 1971, a été conçu pour permettre à la collectivité de maîtriser la spéculation foncière et de procéder à des acquisitions immobilières utiles à l'application des documents d'urbanisme (P.O.S. en particulier) et à la réalisation d'opérations prévues mais différées dans le temps.

Procédure de création

Lorsque la proposition de création d'une Z.A.D. est faite par la commune, cette création est effectuée par arrêté préfectoral.

L'arrêté préfectoral créant cette zone doit être publié au Recueil des actes administratifs du département ; une copie et un plan sont déposés en Mairie ; l'avis de ce dépôt est affiché à ladite mairie et mentionné dans un journal local. Une copie de la décision est adressée au Conseil Supérieur du Notariat, à la Chambre des Avoués et au Barreau du ressort concerné.

De plus, le directeur départemental de l'Équipement est tenu de délivrer sans frais, à tout propriétaire, dans le mois de sa demande, un certificat d'information précisant si son immeuble est ou non compris dans une Z.A.D. ainsi que la date de création de celle-ci.

Effets de la Z.A.D.

A compter de la publication créant la Z.A.D. le droit de préemption peut s'exercer sur tout terrain bâti ou non bâti lorsqu'il fait l'objet d'une vente volontaire à titre onéreux. L'aliénation est subordonnée à une déclaration préalable du propriétaire indiquant le prix et les conditions de l'aliénation ; celle-ci doit être adressée au préfet.

Le bénéficiaire du droit de préemption (dans le cas présent la commune) doit faire connaître sa décision au

propriétaire dans les deux mois qui suivent la déclaration d'intention d'aliéner : soit sa décision d'acquiescer aux prix et conditions fixés par le propriétaire, soit sa décision d'acquiescer à un prix fixé par lui et, en cas de désaccord, sa proposition de faire fixer le prix par le juge de l'expropriation. Le silence du titulaire du droit de préemption vaut renonciation à l'exercice du droit de préemption.

A compter de la notification de l'offre, le propriétaire a un mois pour faire connaître au titulaire du droit de préemption ou au préfet, soit son accord pour que le prix soit fixé par le juge de l'expropriation, soit sa renonciation à l'aliénation de son bien.

En cas d'acquisition, le prix doit être réglé ou consigné dans les six mois de la décision d'acquiescer le bien au prix demandé ou six mois après la décision définitive du juge de l'expropriation.

En cas de non paiement, le bien cesse d'être soumis au droit de préemption ; il en est de même en cas de refus d'acquiescer, ou à défaut de réponse du titulaire du droit de préemption dans les six mois.

Droit de rétrocession

Lorsque le droit de préemption est expiré (au bout de 14 ans) l'ancien propriétaire ou ses héritiers peut demander la rétrocession de son bien si ce dernier n'a pas été, soit aliéné ou affecté à des fins d'intérêt général, soit compris dans une Z.U.P. ou dans le périmètre d'une opération de rénovation.

Evaluation des biens préemptés

L'estimation de la valeur du bien doit être faite :

- sur la base de son usage effectif à la date de référence : un an avant la publication de l'acte de création de la Z.A.P.
- en tenant compte notamment du caractère économique du bien
- en fonction de l'état des équipements et des règles d'urbanisme applicables au terrain.

La détermination du prix du bien, une fois prises en considération sa nature et sa valeur, est effectuée au prix du marché des transactions immobilières au jour de l'évaluation c'est-à-dire par référence au niveau des transactions portant sur des terrains de nature et d'usage comparables.

CALENDRIER DES FÊTES ET MANIFESTATIONS 1984

JANVIER :

- 5 - Goûter des rois du Club du 3ème âge
- 14 - Concours de belote des Ecoles
- 17 - Goûter du Centre Social
- 21 - Concours de belote du Conseil Paroissial
- 28 - Veillée des rois de l'Amicale Laïque
- 31 - Goûter du Centre Social.

FÉVRIER :

- 14 - Goûter du Centre Social
- 25 - Bal des C.A.T.M. de Gannat.

MARS :

- 3 - Veillée masquée de l'Amicale Laïque

AVRIL :

- 7 - Bal du Comité des Fêtes
- 22 - Fête des Anciens du B.V.S.
Tournoi quadrangulaire B.V.S.

MAI :

- 1er - Concours de la Société de boules
- 22 - Sortie du Centre Social.

FIN MAI/DÉBUT JUIN :

- Congrès départemental des Mutilés du Travail

JUIN :

- 5 - Sortie du Centre Social
- 10 - Rallye Amicale Laïque
- 24 - Fête de la Rosière.

JUILLET :

- 14 - Fête Nationale : Course cycliste, jeux d'enfants, feux d'artifice.
- 28/29 - Tir aux pigeons des Sapeurs Pompiers.

AOUT :

- 5 - Fête du Conseil Paroissial
- Bal de la Sté de Musique «L'Amicale»

SEPTEMBRE :

- Voyage de 4 jours du Centre Social
- Tournoi quadrangulaire du B.V.S.
- 8 - Bal de la Sté de Musique de Jenzat

OCTOBRE :

- 27 - Bal des C.A.T.M.

NOVEMBRE :

- 4 - Fête patronale
- 18 - Repas des Anciens organisé par la Municipalité.

DÉCEMBRE :

- 2 - Concours de belote de l'Amicale Laïque
- 8 - Concours de belote du B.V.S.
- 9 - Sainte-Barbe
- 16 - Loto de la Sté de Chasse
- 31 - Bal du B.V.S.

Dates à fixer :

- Club du 3ème âge :** Repas
Sortie d'une journée.
Voyage de plusieurs jours.
- Comité des Fêtes :** Foire à la brocante.



L'ÉCOLE :

LES ÉCHANGES DE LA CLASSE ENFANTINE

L'ÉCOLE : Les Échanges de la classe enfantine

La scène se passe dans la classe enfantine de notre école, quelques jours après la rentrée scolaire.

La maîtresse explique à ses 35 élèves, que tout au long de cette année, ils vont «correspondre» avec des petits amis de l'école de Biozat.

- «Les mêmes qu'avant ?»
- «Chouette. C'était bien quand ils sont venus nous voir. On avait pique-niqué, on avait bien joué !»
- «Oui, même qu'un jour on a pris le car pour aller les voir.»
- «C'était pour Carnaval, on s'était déguisé en esquimaux, et les petits amis étaient déguisés en africains.»
- «Il y avait des confettis !»
- «Et puis aussi des beignets...»
- «Les beignets, on les donnait aux gens qui nous regardaient passer !»

La maîtresse leur demande alors si il y a une ou plusieurs choses qu'ils aimeraient faire, cette année, avec les petits amis.

Parmi toutes les propositions faites par les enfants, une, semble digne d'intérêt...

- «ILS POURRAIENT VENIR DÉFILER
A BROÛT-VERNET POUR CARNAVAL !!»

Et pourquoi pas ?

Pourquoi ne pas faire à Broût-Vernet ce qui a été fait à Biozat l'année dernière ?

Faire des masques, des costumes, c'est bien, mais c'est beaucoup mieux si on peut les faire voir, si on peut se faire admirer !

Alors, habitants de Broût-Vernet, regardez bien, pour Carnaval, les rues de votre village, il se peut que vous nous voyiez passer, et que l'on vous offre des beignets !!.

REPAS DES ANCIENS 1983



Le dimanche 20 Novembre rassemblait, dans la joie et la bonne humeur, nos anciens pour leur traditionnel repas annuel. Un début d'hiver un peu vif n'a pas découragé quelques 110 convives qui ont pu apprécier une nouvelles fois les talents culinaires de Madame DUCHENET secondée par Mme MEYNIAL ainsi que le dévouement de nombreuses personnes, la participation du personnel communal, des conseillères et conseillers municipaux accompagnés de leur conjoint.

Le petit orchestre de Madame LABBE de Saint-Pont a contribué à animer cette agréable après-midi et a permis de découvrir de jeunes virtuoses de Brout-Vernet.

A tous nos anciens, nous souhaitons bonne santé pour tous les retrouver l'année prochaine et en particulier notre «Pépé marcheur» Monsieur Joseph BASTIANELLI qui vient de fêter ses 99 ans.

FÊTE DE LA ROSIÈRE

Le 19 Juin dernier, sous un soleil de circonstance, Broût-Vernet a fêté sa 70ème Rosière.

Depuis le legs de Melle Champiat qui créait cette institution de la Rosière, la tradition est demeurée vivante mais cette année la Municipalité avait voulu donner un éclat particulier à ce 70ème anniversaire.

Les anciennes rosières avaient été invitées à accompagner Melle Roche et ses demoiselles d'honneur, Melles Gueydan et Champagnat, toutes les trois en tenue d'époque.



(Photo en couverture : La rosière 1983 et ses demoiselles d'honneur, entourées de leurs aînées).

LA VIE DES ASSOCIATIONS

CLUB DU 3ème ÂGE

L'Association, qui compte actuellement 120 adhérents a pour but de resserrer les liens entre ses membres et de leur procurer un appui éventuel en vue de leur assurer un soutien moral

Les réunions sont fixées aux premier et troisième jeudis de chaque mois, sauf en Juillet, Août et Septembre où se tient une seule réunion par mois.

L'activité du Club se résume en ses réunions bi-mensuelles où chacun y pratique le divertissement qui lui plaît, les jeux de cartes ou autres, représentant l'occupation principale. Il y a toujours boissons et gâteaux secs, ou autres, servis au cours de la réunion par des dames de bonne volonté. Les dirigeants profitent de ce rassemblement pour informer l'assistance des avis ou décisions de la Fédération Départementale ou des décisions ou projets du Club lui-même. Des sorties en excursions, spectacles, visites, champignons, etc... et, depuis trois ans, d'un voyage de sept ou huit jours qui nous a permis de visiter le Tyrol et de nombreuses villes de l'Italie du Nord et de la Côte Adriatique.

Chaque année le Club, avec une participation variable, assiste au Congrès départemental de la Fédération qui se tient dans une localité du département. En 1979, Broût-Vernet fut chargé d'organiser ce rassemblement.

Les fêtes de Noël et des Rois sont marquées chacune par un goûter auquel participe une assistance nombreuse. Cette année 1983, un repas nous a réunis fin avril.

L'Assemblée Générale se tient chaque année début Décembre.

A ce jour, la composition du Conseil d'Administration est la suivante :

Président : M. ROUSSAT Henri
Vice-Président : M. ROINOUX Maxime
Vice-Président : M. VACHON Henri
Secrétaire : Mme CHENAUD Micheline
Secrétaire adjoint : Mme JAMES Pierrette
Trésorier : Melle MEDAGUE Aurélie
Trésorier adjoint : M. VUILLE Henri

MUTILÉS DU TRAVAIL

La Section locale de Broût-Vernet adhérente au Groupement départemental des Mutilés du Travail, assurés sociaux, invalides civils et leurs ayants droit de l'Allier, organise son congrès départemental à Broût-Vernet **fin Mai début Juin**.

Ce congrès a pour but de réunir une grande majorité des adhérents de l'Allier et ceux qui ont besoin de la Fédération pour la défense de leurs intérêts.

Vous qui êtes accidentés du travail, assurés sociaux, handicapés, venez nombreux à ce congrès.

ASSOCIATION DES DONNEURS DE SANG BÉNÉVOLES DE BROÛT-VERNET ET SA RÉGION

Cette Association, qui regroupe 6 communes : Broût-Vernet, St-Didier, Escurolles, Espinasse, St-Pont et Vendat, a pour but de recruter des donneurs de sang bénévoles à l'occasion des collectes organisées à Broût-Vernet ou dans la région 3 fois par an en moyenne.

Son bureau se compose de :
- Président : M. le Dr GROLIER
- Secrétaire : M. MARTIN Christian

Responsables pour :

- Broût-Vernet : Mme BAILLOU Josette, Mlle JAMES, M. REMUSON Didier
- St-Didier : Mmes AURIAC et VILLARS
- Escurolles : MM. DERANGEON et BRUN
- Espinasse : Mme LAFAYE
- St-Pont : Mme VALNAUD
- Vendat : Mme BUSSET et GAUCHARD

Cette équipe, malgré sa bonne volonté, constate que trop peu de personnes sont sensibles à ce problème et répondent aux fréquents appels qui leur sont adressés. Il en ressort que, d'année en année, le nombre de donneurs de sang baisse considérablement malgré un besoin toujours plus grand.

Est-il vraiment impossible de consacrer un peu de temps pour se rendre aux collectes et d'offrir un peu de vie à ceux qui en ont besoin ?

SOCIÉTÉ DE CHASSE

La Société de chasse de Broût-Vernet conserve à peu près le même effectif chaque année, des jeunes arrivent, des anciens abandonnent.

Saison 82-83 : 63 chasseurs qui peuvent opérer sur 530 ha.

A l'assemblée générale du 12 Septembre 1982 le bureau a été formé comme il suit :

- **Président** : JAFFUEL Rémy
- **Secrétaire-Trésorier** : VIVIER Pierre
- **Membres du bureau** : MM. VERNISSE, COHEN, MARTIN, CAILLE, JOUAT, VALEZ, FRAGNY.

Les deux gardes restent les mêmes : MM. QUILLERET Michel et ROINOUX Roger.

Pour la saison écoulée il a été lâché :

- 80 faisans de tir,
- 80 perdrix rouges,
- 5 lots de lièvres,
- 75 lapins.

Après un tel effort de reproduction les fonds de la Société sont en baisse, aussi pour le renouveler à la saison suivante la Société organise un loto, qui les deux dernières années nous a permis malgré l'augmentation constante du prix du gibier de pouvoir maintenir un repeuplement acceptable à la satisfaction de tous les chasseurs.



L'AMICALE LAÏQUE

L'Amicale Laïque va fêter son trentenaire puisqu'elle fût créée en 1954.

En 1976, la cantine scolaire devient officiellement «section de l'Amicale Laïque» et, de ce fait, chaque enfant reçoit une carte d'adhésion qui lui sert d'assurance.

L'Amicale Laïque participe aussi à l'animation de notre village, et, permet aux amicalistes de se retrouver et de resserrer les liens de l'amitié.

Notre Bureau se compose de 17 personnes. Monsieur GAYARD Daniel en est le Président.

Nos activités sont variées et c'est avec plaisir que nous nous retrouvons à notre concours de belote, qui a lieu tous les ans, le dernier samedi de Novembre, puis en Janvier, pour tirer les rois, et, en Mars pour une Veillée masquée.

La Pentecôte nous voit de nouveau ensemble pour un rallye promenade ; nous partons de BROUT-VERNET,

le matin assez tôt, pour une destination inconnue... qu'il nous faut rechercher ; après un pique-nique en commun, nous passons l'après-midi à faire des jeux, et, le soir, à BROÛT-VERNET, nous terminons la journée par un dîner dansant.

Tous les deux ans, l'Amicale, en association avec les écoles, organise «La Fête de l'Ecole et de l'Amicale Laïque» ; cette fête remporte un gros succès à BROÛT-VERNET, où les enfants chantent et dansent devant leurs familles ; l'Amicale anime cette fête par des danses folkloriques et des pièces de théâtre.

Depuis 1982, un groupe folklorique, enfants et adultes, fonctionne au sein de l'Amicale. Ce groupe s'est déplacé deux fois au cours de l'année 1983 : lors d'une soirée organisée par la Société de Football, et, à l'occasion d'un repas de personnes du troisième âge.

Enfin, chaque année, fin Août, a lieu un voyage de 4 jours organisé par Monsieur BONNET.

COMITÉ DES PARENTS D'ÉLÈVES

Le 22 octobre 1983 avait lieu l'élection des membres du Comité de Parents d'élèves.

Se présentaient : Ecole de garçons : Titulaires : M. MECHIN; M. VILLARS; M. ROINOUX.

Suppléants : M. RIMBERT; Mme SOYER; Mme CHOPIN.

Ecole de filles : Titulaires : Mme GAUDON; M. COMBAL

Suppléants : M. CHASSAING; M. DENEFFLE.

Tous les candidats furent élus. Suite à ce scrutin, le Comité de Parents d'Elèves composa ses structures :

- Président : M. Bernard MECHIN
- Vice-présidente : Mme Janick SOYER
- Secrétaire : M. Yvan COMBAL
- Secrétaire adjointe : Mme Marie Claude GAUDON

SON RÔLE : Le comité de Parents d'Elèves est la structure officielle de participation des parents à la vie scolaire lors des conseils d'écoles qui sont les lieux d'échange d'informations et de proposition entre parents, enseignants et représentants de la Municipalité.

SON BUT : Animer et améliorer la vie scolaire, et aider les enfants à s'épanouir et réussir leur scolarité.

Animation : des activités dans et hors l'école, exemple : la classe de mer. Pour la 3ème année consécutive, une classe pourra se rendre pendant trois semaines à Saint Gildas.

Améliorations : - scolaire : par l'achat de livres neufs et matériel nouveau.

Matérielle : entretien des salles de classe, cantine, construction d'un bloc sanitaire.

Le comité de Parents existe, certaines améliorations ont été obtenues, d'autres restent à obtenir, mais rien ne se fera sans vous, Parents !

LE SOUVENIR FRANÇAIS

Association reconnue d'utilité publique placée sous le haut patronage du Président de la République ayant pour mission de : conserver la mémoire des Morts pour la France; veiller à l'entretien de leurs tombes et des monuments élevés à leur gloire; transmettre le flambeau du souvenir aux générations successives.

Comité de Broût-Vernet : Président : Dr VACHON Henri; Vice-Président : Dr DESTEMBERG Jean-Daniel; Secrétaire-Trésorier : M. PERRIN Guy; Porte-drapeau : M. VUILLE Henri.

Le Souvenir Français a fait édifier et entretient dans le cimetière de Broût-Vernet le monument à la mémoire de trois soldats morts sur le territoire de la commune au cours de la guerre 1939-1945 et dont les familles ne pouvaient entretenir les tombes du fait de leur éloignement.

Il participe à toutes les cérémonies commémoratives (8 Mai, 11 Novembre). Ses ressources proviennent de la quête nationale du 1er novembre et des cotisations de ses membres.

Un congrès départemental de l'Association se tint à Broût-Vernet en 1976.



BROÛT-VERNET SPORTIF



Se fixant toujours le même objectif, réunir les jeunes pour leur faire pratiquer un sport sain, occuper leurs heures de loisir, leur apprendre à observer un minimum de discipline en pratiquant un jeu d'équipe ; le B.V.S. a vu avec plaisir ses effectifs progresser sérieusement en terminant la saison avec plus de 80 licenciés, comprenant seniors, juniors, critérium, minimes, pupilles et poussins. Le classement des équipes a été satisfaisant et c'est avec joie que nous avons vu notre équipe critérium remporter le challenge de l'Allier, nous leur disons «bravo» à eux et à leurs dirigeants qui ont vu leurs efforts sans relâche de toute une saison couronnés de succès.

Au cours de l'année, le lundi de Pâques, le B.V.S. a organisé la fête des anciens malheureusement le mauvais temps a contrarié les évolutions prévues pour l'après-midi, mais le soir un joyeux casse-croûte suivi d'un bal ont permis à tous de fraterniser en se rappelant les beaux jours de leur jeunesse passée au B.V.S.

Le tournoi annuel et le bal du 31 Décembre, très réussis, ont permis d'alimenter la caisse du club.

Notre année sportive bien remplie, a été endeuillée par la mort de notre camarade et ami Guy Duchenet, dirigeant des premiers jours. Il a consacré au B.V.S. tout ce qu'il a pu lui donner pour qu'il vive. Sa mémoire restera avec nous - AINSI VA LA VIE -

La pénurie de dirigeants pouvant s'occuper réellement des équipes rend à ceux qui en ont la charge un travail très absorbant.

Nous souhaitons pour la saison prochaine et celles à venir que cet effectif de bénévoles se renforce.

SECTION CYCLO-LOISIRS

Depuis juin 1983, le B.V.S. comprend désormais une section cyclo-loisirs, sous la présidence de M. Pierre VIVIER. Cette section a ses propres structures, composées de responsables.

- Responsable : M. Louis CHAMBON,
- Responsable adjoint : M. Louis STELLINI,
- Secrétaire : Mme Christiane MECHIN,
- Secrétaire adjoint : Mme Ginette CHAMBON,
- Trésorier : Mme Josette COMBAL,
- Trésorier adjoint : M. Yvan COMBAL.
- Membres du bureau : Mme Suzane CANARD, Mme

Odette STELLINI, Melle Dominique CARTE, M. Guy PERRIN, M. Bernard MECHIN, M. Jean-Luc PELTIER.

Son but : créer une animation de sport loisir, pendant la saison chaude par une activité cycliste, et lors de la période hivernale par des randonnées pédestres.

Toute personne peut adhérer à la section en s'acquittant de la cotisation de membre actif (pour 1983 elle est de 20 Frs) pour les plus de 14 ans, cette cotisation est nécessaire pour bénéficier de l'assurance de groupe.

Son alimentation : pour ses premiers mois de fonctionnement, la section comprend 25 adhérents environ. Depuis sa création une sortie est organisée chaque dimanche avec un circuit programme, et pour les meilleurs cyclistes, un parcours plus long est élaboré. Une sortie pique-nique a eu lieu le dimanche 14 Août où 24 personnes ont participé.

Dans le cadre de la semaine du sport pour tous, organisée par le Ministère du Temps Libre Jeunesse et Sports, une marche à pieds autour de Broût a été proposée au public par voie d'affiches et d'annonces locales dans la presse, une quinzaine de personnes y ont pris part.

Avec l'arrivée des mauvais jours, les sorties vélo sont remplacées par des randonnées pédestres dans des sites agréables, bois, demi-montagne. Il s'agit de parcours fléchés d'une heure trente à deux heures.

Le souhait de tous les participants de la Section, est de voir arriver un plus grand nombre de personnes.

C.A.T.M.

La Section COMBATTANT-ALGÉRIE-TUNISIE-MAROC de BROÛT-VERNET se compose de 21 membres. Notre bureau est le suivant :

- Président : PONCET Armand,
- Vice-Président : BURLOT Marc,
- Secrétaire : CHASSAING Hubert,
- Trésorier : MEUNIER Lucien,
- Porte-Drapeau : JOUAT Robert.

Tous les 4ème Samedi d'Octobre, la section organise son bal annuel, lequel obtient un très vif succès.

Il est même question d'un voyage courant 1984.

EN REMONTANT LE TEMPS...

Depuis notre installation à Broût-Vernet, nous nous sommes intéressés à l'histoire locale et nous avons pu nous apercevoir que l'histoire de chaque petit bourg de France est plus ou moins le reflet de la vie nationale.

Comment cette histoire générale que nous connaissons s'est-elle traduite à Broût-Vernet, quelles répercussions les événements de portée nationale ou mondiale ont-ils eu ici ? C'est dans cette optique que j'ai entrepris ce travail.

J'ai choisi de mener cette recherche «en remontant le temps» afin de commencer par l'histoire récente et ainsi de pouvoir y associer tous ceux qui peuvent porter témoignage. Le fait que beaucoup d'entre vous m'aient déjà spontanément aidée en me confiant leurs souvenirs ou leurs documents me confirme dans cette démarche. Merci pour leurs encouragements.

Je commencerai donc par les événements de la dernière guerre 39-45.

Quels sont les souvenirs les plus marquants et qui sont évoqués immédiatement par tous ceux qui ont vécu cette guerre à Broût-Vernet ? Deux périodes ont laissé des souvenirs extrêmement vifs et pénibles :

En premier lieu, «la débâcle», annoncée par le flot incessant des réfugiés qui passaient sur la Nationale 9 et qui, pour certains, se sont arrêtés à Broût-Vernet.

Et ensuite, bien sûr, la libération, où les habitants de Broût se sont sentis directement dans les combats avec tous les dangers que cela pouvait comporter.

Pendant la période du gouvernement de Vichy et de l'occupation, il semble que comme partout en France, on vivait au jour le jour, essayant de subsister malgré tout, malgré l'absence des hommes prisonniers, malgré les difficultés de ravitaillement et malgré la sourde angoisse due à la présence allemande toute proche. Je voudrais consacrer un prochain article à la vie quotidienne pendant l'occupation et en particulier rechercher comment l'absence des prisonniers, l'afflu de nombreux réfugiés, l'accueil d'enfants juifs aux Morelles ont transformé la vie locale. Je sais maintenant que ceux qui se souviennent et qui même possèdent des documents sur cette période voudront bien m'aider. Je compte sur eux et les en remercie.

LA «DÉBÂCLE»

C'est avant tout, pour les riverains le bruit incessant des voitures automobiles et des charrettes tirées par des chevaux sur la Nationale 9, ceci pendant des jours et des jours. Des familles de vieillards, de femmes et d'enfants qui venaient de Belgique et des provinces du Nord et de l'Est de la France. Provinces où l'on se souvenait de l'occupation allemande la Première guerre et que l'on voulait revivre à aucun prix. Des familles qui avançaient

droit devant elles vers le sud, ayant chargé dans les voitures ce qu'elles avaient de plus précieux et ce qu'il leur fallait pour survivre. Où s'arrêter ? Lorsqu'on arrivait à Broût-Vernet, on avait déjà marché 15, 20 jours, parfois sous les bombardements, sans savoir où allait. Alors de nombreuses familles se sont arrêtées là, commençant à comprendre qu'elles ne pourraient aller plus loin et que peut-être, elles n'auraient jamais dû partir de chez elles.

Après le passage des réfugiés, il y eut un grand silence, silence d'autant plus profond que le bruit avait été plus impressionnant.

Puis ce fut l'arrivée des Allemands, le 19 juin 40 en début d'après-midi. Ils venaient d'Etroussat, ayant été bloqués à Saint-Pourçain-sur-Sioule par la destruction des ponts sur la Sioule et sur la Bouble à Barutet. (L'armée française les avait fait sauter dans la matinée). Pendant que l'on se bat encore à Saint-Pourçain, la colonne allemande est donc détournée sur Chareil et passe par Douzon, Etroussat, Barberier ; elle traverse la Sioule par le pont de Barberier resté intact pour retrouver la N. 9 à l'Etang et prendre la direction de Gannat, Clermont-Ferrand. «Il y avait des compagnies d'infanterie dans des camions, de l'artillerie, des chars légers, des blindés... Certains ont vu des prisonniers français transportés sur des camions avec des blessés couchés sur de la paille. Le défilé, moins important, continua le lendemain...»

(R. d'Azémar : Etroussat et Barberier. 1983)

C'est ce 19 juin 40 qu'a été tué un des trois soldats qui sont enterrés dans le carré militaire du cimetière de Broût. Piotr Stadnyckij était un éclaireur motocycliste de l'armée française ; il avait été envoyé en reconnaissance depuis Clermont en direction de Saint-Pourçain pour juger de l'avance de l'armée allemande. Il a été abattu sur la Nationale par les Allemands qui gardaient le carrefour de l'Etang. Trois camions de soldats le suivaient un peu plus tard. Eux aussi étaient stoppés à l'Etang. Tous les hommes (environ une centaine, disent les témoins) ont été désarmés, faits prisonniers et regroupés entre la Nationale et le bief d'Aubeterre. M. Laurençon aurait alors été réquisitionné par les Allemands pour transporter à la Mairie de Broût les armes saisies.

Ce même 19 juin, Roanne et Vichy sont occupés. Le 20, c'est l'occupation de Montluçon, Thiers et Riom. Le 21, c'est la prise de Clermont-Ferrand, le jour même où dans le wagon de Rethondes, Hitler remet les conditions d'armistice à la délégation française.

L'armistice est signé le 22 juin.

Le 30, le gouvernement s'installe à Clermont-Ferrand. Le 2 juillet, il est transféré à Vichy.

Alors commencent les longues années du gouvernement de Vichy et de l'occupation.

F. DESTEMBERG